



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 28 novembre 2025**

DELIBERATION N° 2025-039

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, 315 rue des Frênes à POMEYS, après convocation légale du 24 novembre 2025.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 21 novembre 2025, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : /

Affichage : 01/12/2025

Secrétaire de séance : Michel CHARMET

Délégués des Communes et EPCI présents :

MONTROTTIER (Bernard CHAVEROT), POMEYS (Jean-Marc GOUTAGNY; Didier LUXEMBOURGER), RONTALON (Michel JOYAUX), SAINT ANDRE LA COTE (Isabelle DRAGOL), ST GENIS L'ARGENTIERE (Joseph VOLAY), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Michel CHARMET)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

CHAMBOST LONGESSAIGNE (Richard SOULARD ; Raphaëlle RABILLON), CHAUSSAN (Chantal BESSON), MEYS (Philippe GARNIER), POUILLY LES FEURS (André MOINE), RIVERIE (Eric MAISONNEUVE, Maryline RIVOLIER)

Objet: Modifications du règlement de service

Objet: Modifications du règlement de service

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de modification, à la marge, du règlement de service, qu'il convient de faire évoluer pour le bon fonctionnement du service.

Ces modifications visent à :

- ✓ Préciser les conditions d'accès au compteur.
- ✓ Définir une procédure en cas de refus de la télérelève par l'abonné.
- ✓ Actualiser les tarifs présents dans le règlement de service avec le coefficient k du contrat de concession.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications di règlement de service présenté,
- **DIT** que celui-ci s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Président,
Bernard CHAVEROT

LE CIRCUIT MIXTE DES EAUX
des monts
du lyonnais
et de la
basse vallée
du Gier
69500 POMEYS

Le secrétaire de séance,
Michel CHARMET